

Éducation postsecondaire, Formation et Travail

Rapport annuel
2017–2018

Éducation postsecondaire, Formation et Travail
Rapport annuel 2017-2018

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN: 978-1-4605-1587-7 (édition imprimée bilingue)
ISBN: 978-1-4605-1589-1 (version française en ligne)
ISBN: 978-1-4605-1588-4 (version anglaise en ligne)

ISSN: 1919-7675 (version imprimée bilingue)
ISSN: 2368-8122 (version française en ligne)
ISSN: 1920-7212 (version anglaise en ligne)

12085 | 2018.12 | imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



Le ministre,
L'honorable Trevor A. Holder

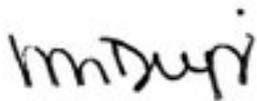
Du sous-ministre au ministre

Monsieur Trevor A. Holder

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.



Jean-Marc Dupuis
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	2
Faits saillants	3
Priorités stratégiques	4
Mesures de rendement.	5
Survol des activités du ministère	11
Organigramme de haut niveau.	11
Vue d'ensemble et faits saillants des divisions	12
Information financière	23
Résumé des activités de dotation	27
Résumé des projets de loi et des activités législatives	28
Résumé des activités liées aux langues officielles	30
Résumé des recommandations du Bureau de la vérificatrice générale.	31
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	31
Annexe A.	32

Message du ministre

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail joue un rôle déterminant en dotant les gens du Nouveau-Brunswick des compétences et des connaissances nécessaires pour réussir et prospérer dans la province.

Le mandat du ministère est de développer une main-d'œuvre et une population adéquatement instruites, hautement compétentes et productives au moyen de programmes et de services novateurs qui contribuent à la prospérité de la province.

Que ce soit en aidant les gens du Nouveau-Brunswick à avoir accès à l'éducation postsecondaire, attirer et retenir les nouveaux arrivant, en permettant aux employeurs d'avoir accès à une main-d'œuvre qualifiée ou en veillant à ce que les milieux de travail soient équitables, sécuritaires et inclusifs, il est évident que le ministère a des retombées durables sur la population.

Le Nouveau-Brunswick continue de faire face à des défis, mais le gouvernement s'engage à collaborer avec toute la population pour trouver des solutions et progresser positivement.

En tant que gouvernement, nous aimerions remercier sincèrement notre vaillant personnel qui nous aide à améliorer notre province chaque jour grâce à son soutien et son dévouement continus.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'T. Holder'.

Trevor A. Holder
Ministre

Message du sous-ministre

Le rapport annuel 2017-2018 fait état des mesures et des initiatives entrepris par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Le ministère a atteint un certain nombre de buts et d'objectifs importants durant l'exercice. Pour une deuxième année, le nombre d'étudiants ayant recours au Programme des droits de scolarité gratuits a augmenté. Le programme, qui favorise l'accès à l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, a été complété par l'instauration du nouveau Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne, une bourse d'études provinciale non remboursable visant à rendre l'apprentissage postsecondaire plus accessible.

Des protocoles d'entente ont été signés avec trois des universités publiques de la province permettant d'offrir des droits de scolarité stables aux étudiants et un financement pluriannuel prévisible à ces établissements.

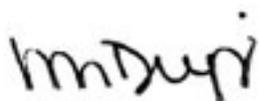
Nous avons aussi continué de mettre en œuvre et exploiter le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique pour augmenter le nombre de nouveaux arrivants travaillant et s'établissant au Nouveau-Brunswick en doublant presque le nombre d'immigrants accueilli dans la province. Alors que nous augmentons l'immigration, nous cherchons aussi à accroître le nombre d'immigrants francophones pour nous assurer de maintenir l'équilibre linguistique particulier du Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick fait aussi partie du Programme d'harmonisation de l'apprentissage en Atlantique pour les provinces de l'Atlantique. Les parties prenantes de l'apprentissage dans les provinces de l'Atlantique ont travaillé en collaboration afin d'élaborer des politiques, des normes et des processus communs pour harmoniser les exigences relatives à la formation en apprentissage et la certification au Canada atlantique. Le Nouveau-Brunswick a eu le plaisir de jouer un rôle de leadership en abritant le secrétariat qui appuie cet effort pendant trois ans jusqu'au 31 mars 2018.

Le ministère a aussi entrepris d'importantes modifications réglementaires durant la période de rapport dont : un congé payé pour les personnes soumises à la violence conjugale, à la violence entre partenaires intimes ou à la violence sexuelle; l'arbitrage de la première convention; l'instauration du premier jour de la Famille du Nouveau-Brunswick; de nouveaux motifs de discrimination interdite en vertu de la *Loi sur les droits de la personne*; et un nouveau congé non payé pour les personnes prenant soin d'adultes gravement malades.

Alors que le Nouveau-Brunswick continuera à faire face aux opportunités et aux défis, je suis confiant que notre équipe continuera de collaborer avec les parties prenantes dans divers secteurs pour faire progresser la province au profit de tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Je suis fier de l'ardeur et du dévouement au travail de tous nos employés dont l'engagement et la passion aident à faire de notre province un excellent endroit où vivre et travailler.



Jean-Marc Dupuis
Sous-ministre

Faits saillants

Durant l'exercice financier 2017-2018, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'est concentré sur plusieurs priorités stratégiques :

- En plus de l'admissibilité de 6 405 étudiants au Programme des droits de scolarité gratuits, instauration du Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne auquel 1 406 étudiants étaient admissibles à une bourse non remboursable.
- Signature de protocoles d'entente avec l'Université Mount Allison, l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton, assurant un financement stable, des droits de scolarité prévisibles, le financement de projets pilotes et la comparution annuelle devant un comité de l'Assemblée législative.
- Augmentation du nombre d'apprentis inscrits de 19 % (186) et du nombre de certificats délivrés de 8 % (92) par rapport à l'exercice précédent.
- Maintien d'une collaboration étroite avec le ministère du Développement social pour assurer la prestation du Continuum d'emploi et d'apprentissage expérientiel, dépassant l'objectif visé pour le nombre de clients servis depuis le lancement de l'initiative triennale en 2016-2017.
- Augmentation de la participation des Premières Nations et des groupes autochtones sur le marché du travail, dans la formation et les initiatives d'emploi, ce qui a représenté une contribution de 3,45 millions de dollars à 75 projets pour aider les collectivités des Premières Nations, les organismes autochtones et les personnes Autochtones.
- Élaboration et exécution, par nos bibliothèques publiques, de programmes sur le thème des Autochtones à l'intention des enfants et des adultes, soit des livres et des films dans un souci de sensibiliser le public à l'histoire et à la culture autochtones et à la réconciliation.
- Lancement de la nouvelle catégorie « Candidat entrepreneurial » dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick, y compris des mesures pour améliorer les résultats du programme, comme le modèle de déclaration d'intérêt. Cette nouvelle catégorie comprend deux volets : le volet entrepreneurial et le volet entrepreneurial post-diplôme.
- Attraction de 1 542 immigrants dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, ce qui représente une augmentation de 25 % par rapport à l'année civile 2016.
- Dépôt de modifications au règlement afférent à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* en vue de prévenir la violence et le harcèlement en milieu de travail, lesquelles entreront en vigueur le 1^{er} avril 2019.
- Dépôt de modifications à la *Loi sur les normes d'emploi* créant un congé pour les personnes soumises à la violence conjugale, à la violence entre partenaires intimes ou à la violence sexuelle.

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure à la fonction publique un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la reddition de compte et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, commence par une vision stratégique afin de remettre le Nouveau-Brunswick en marche. Cette vision est ancrée dans cinq domaines prioritaires :

- **Emplois** : Instaurer le meilleur environnement pour permettre aux gens du Nouveau-Brunswick et aux entreprises de créer des emplois grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur dévouement au travail. Les efforts de croissance seront guidés par le *Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick* qui met l'accent sur les objectifs suivants : renforcer notre main-d'œuvre, renforcer notre capacité d'innovation, accroître la souplesse du gouvernement, stimuler les investissements publics et privés dans les infrastructures stratégiques et accroître les investissements en capital du secteur privé.
- **Éducation** : Améliorer l'éducation en s'orientant à l'aide de deux plans d'éducation de 10 ans, soit *Everyone at Their Best* dans le secteur anglophone et *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* dans le secteur francophone, qui définissent les objectifs du système de garderies éducatives et établit des attentes claires en matière de normes et de rendement. Les domaines d'intervention sont les suivants : veiller à ce que les enfants et les autres apprenants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie, améliorer les compétences en littératie et en numératie chez tous les apprenants et faire les efforts nécessaires pour accroître l'accessibilité et l'abordabilité de l'éducation postsecondaire.
- **Familles** : Créer un Nouveau-Brunswick plus sain et plus fort en mettant l'accent sur sept domaines clés : amélioration de l'accès aux soins primaires et aux soins de courte durée, promouvoir le mieux-être, soutien des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, facilitation d'un vieillissement en santé et soutien aux aînés, faire progresser l'égalité des femmes, réduire la pauvreté et fournir d'un soutien aux personnes handicapées.
- **Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones** : Renforcer les liens avec les Premières Nations, intensifier les mesures à l'égard des changements climatiques et travailler avec le gouvernement fédéral pour maximiser le financement fédéral, notamment optimiser le financement des infrastructures et accroître la main-d'œuvre grâce à l'immigration.
- **Gouvernement intelligent** : Optimiser l'argent des contribuables en transformant la culture du gouvernement, en éliminant les chevauchements, en adoptant de nouvelles technologies novatrices pour améliorer les services et les économies et s'assurer que le GNB dispose d'une main-d'œuvre prête qui a les compétences, la formation, le soutien, le leadership et le milieu de travail dont elle a besoin pour réussir.

Mesures de rendement

Objectifs	Mesures
Éducation	
Rendre l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick accessible et abordable pour tous les Néo-Brunswickois	<p>Le nombre d'étudiants admissibles au Programme des droits de scolarité gratuits.</p> <p>Le nombre d'étudiants admissibles au Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne.</p> <p>Le nombre de jeunes à qui l'information du marché du travail est communiquée au moyen de présentations portant sur le développement personnel et la planification de carrière.</p>
Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones	
Accroître la main-d'œuvre par l'immigration.	Le nombre d'immigrants économiques venant au Nouveau-Brunswick dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick, du volet Entrée express et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.
Province intelligente	
Équilibrer le budget provincial d'ici 2020-2021.	Le rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées

Éducation

Objectif de la mesure

Rendre l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick accessible et abordable pour tous les gens du Nouveau-Brunswick

Mesure

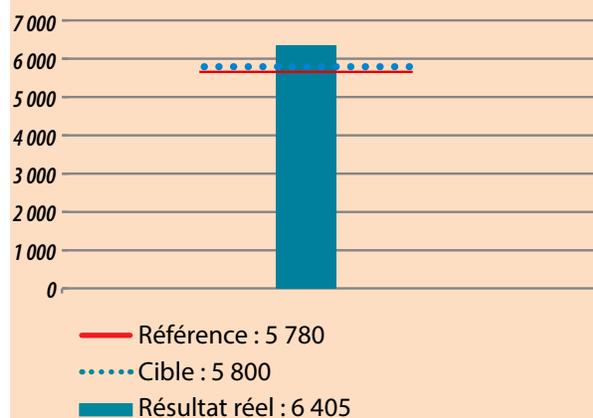
Le nombre d'étudiants admissibles au Programme des droits de scolarité gratuits.

Description de la mesure

La mesure compte le nombre d'étudiants admissibles à une aide financière du Programme des droits de scolarité gratuits par année, dont ceux qui y étaient admissibles mais qui étaient entièrement financés par le gouvernement fédéral et n'avaient pas besoin d'une aide financière du Programme des droits de scolarité gratuits.

Rendement général

Le nombre réel a dépassé légèrement le nombre visé.



* Les données sont déclarées en fonction de l'année d'études allant du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018.

Raison d'être de cette mesure

Le Programme des droits de scolarité a été créé pour rendre l'éducation postsecondaire accessible et abordable pour les gens du Nouveau-Brunswick. Comprendre les taux de participation au Programme nous informe au sujet de son efficacité en établissant le nombre d'étudiants de la province qui accèdent à l'aide financière.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

En 2017-2018, des efforts ont continué d'être consacrés à la promotion et au marketing du Programme des droits de scolarité gratuits. Notamment, il s'agissait de s'assurer que les écoles disposaient de l'information et que des services de counseling d'emploi étaient offerts pour garantir que les Néo-Brunswickois désirant suivre une éducation postsecondaire connaissent l'aide disponible.

Éducation

Objectif de la mesure

Rendre l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick accessible et abordable pour tous les Néo-Brunswickois.

Mesure

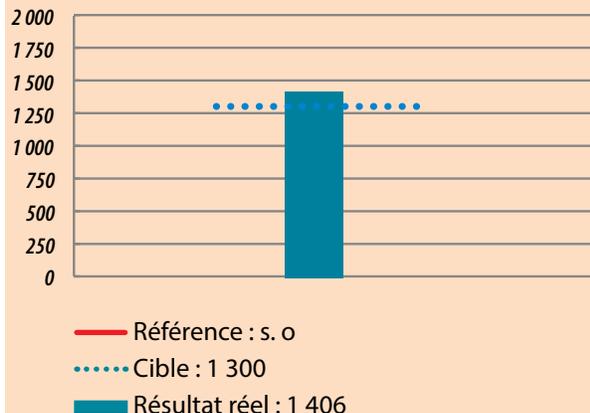
Le nombre d'étudiants admissibles au Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne.

Description de la mesure

La mesure compte le nombre d'étudiants admissibles à une aide financière du Programme d'allègement des droits de scolarité par année, dont ceux qui y étaient admissibles mais qui étaient entièrement financés par le gouvernement fédéral et n'avaient pas besoin d'une aide financière du Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne.

Rendement général

Le nombre réel a dépassé le montant visé de neuf pour cent.



* Les données sont déclarées en fonction de l'année d'études allant du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018.

Raison d'être de cette mesure

Le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne a été créé pour rendre l'éducation postsecondaire accessible et abordable pour les Néo-Brunswickois. Comprendre les taux de participation au programme nous informe au sujet de son efficacité en établissant le nombre d'étudiants de la province qui accèdent à l'aide financière.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

En 2017-2018, des efforts ont continué d'être consacrés à la promotion et au marketing du Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne. Notamment, il s'agissait de s'assurer que les écoles disposaient de l'information et que des services de counseling d'emploi étaient offerts pour garantir que les Néo-Brunswickois désirant suivre une éducation postsecondaire connaissent l'aide disponible.

Éducation

Objectif de la mesure

Rendre l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick accessible et abordable pour tous les Néo-Brunswickois.

Mesure

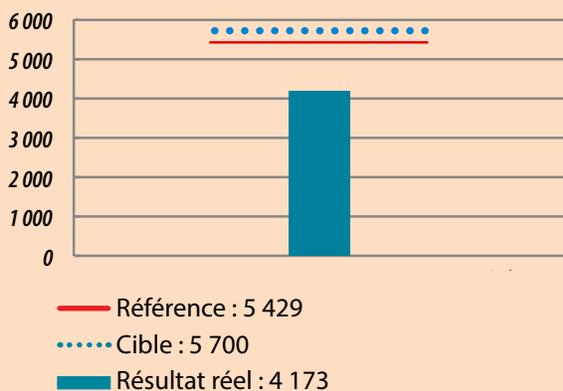
Le nombre de jeunes à qui l'information sur le marché du travail (IMT) est communiquée au moyen de présentations dans le cadre du développement personnel et de la planification de carrière.

Description de la mesure

La mesure compte le nombre de jeunes en 9^e et 10^e année (districts francophones et anglophones) qui ont reçu une présentation portant sur l'information sur le marché du travail et se rattachant au développement personnel et à la planification de carrière.

Rendement général

Des présentations ont été données à 4 173 jeunes.



* Ces données sont déclarées en fonction de l'année d'études allant du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018.

Raison d'être de cette mesure

Fournir de l'information aux jeunes du Nouveau-Brunswick est un élément qui garantit que ces derniers savent vraiment quelles sont les possibilités actuelles et futures sur le marché du travail dans la province. S'assurer que cette information est communiquée aux élèves de 9^e et 10^e année permet à ces derniers de prendre des décisions plus éclairées au sujet des parcours d'éducation postsecondaire et d'emploi.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

La présentation sur l'information sur le marché du travail et l'information connexe n'ont pas cessé d'évoluer depuis le début de l'initiative. D'autres partenariats ont été formés avec le personnel régional responsable des services d'emploi et d'apprentissage continu pour appuyer les efforts accrus consacrés à la prestation dans la province.

Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones

Objectif de la mesure

Accroître la main-d'œuvre par l'immigration.

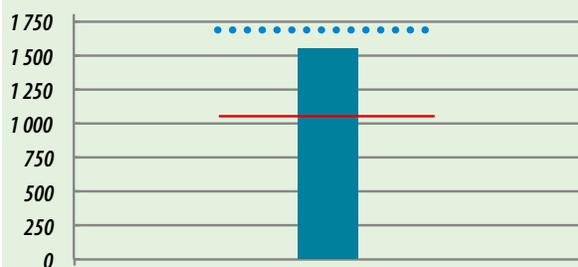
Mesure

Le nombre d'immigrants économiques venant au Nouveau-Brunswick dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick, du volet Entrée express et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.

Description de la mesure

La mesure est la somme du nombre d'immigrants désignés au cours de l'année civile en vue d'une résidence permanente dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et du volet Entrée express. Elle exclut les réfugiés. La mesure comprend seulement le candidat principal, et non son conjoint et sa famille (soit 1 900 travailleurs reçus par la voie de l'un de ces programmes, ce qui pourrait se traduire par un nombre maximal de 5 000 immigrants lorsque le conjoint et la famille sont comptés). Le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique a été lancé au début de l'année 2017.

Rendement général



— Référence : 1 050 (allocation)

..... Cible : 1 696 (425 par le volet Entrée express, et 625 par le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et 646 de plus par le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique)

■ Résultat réel : 1 542 (530 par le volet Entrée express et 525 par le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et 487 de plus par le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique)

* Ces données sont déclarées en fonction de l'année civile 2017 pour concorder avec les rapports du gouvernement fédéral.

Raison d'être de cette mesure

Compte tenu du rétrécissement du marché du travail au Nouveau-Brunswick au cours des dernières années, les employeurs trouvent qu'il est de plus en plus difficile de trouver des travailleurs pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre. L'immigration économique (les immigrants ayant l'éducation et les compétences nécessaires pour le marché du travail) est vue comme une possibilité déterminante afin combler nos pénuries de main-d'œuvre.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique a été lancé. Le programme pilote est un effort de collaboration entre le gouvernement fédéral et le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. Il s'agit d'un programme d'immigration de trois ans, tributaire des employeurs, dont le but est d'attirer et de conserver des talents venant du monde entier tout en appuyant la croissance démographique et en comblant les pénuries de main-d'œuvre. Les activités ont compris notamment le recrutement d'employeurs ainsi que le recrutement d'immigrants parmi les travailleurs qualifiés et les étudiants étrangers.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Équilibrer le budget provincial d'ici 2020-2021.

Mesure

Le rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées.

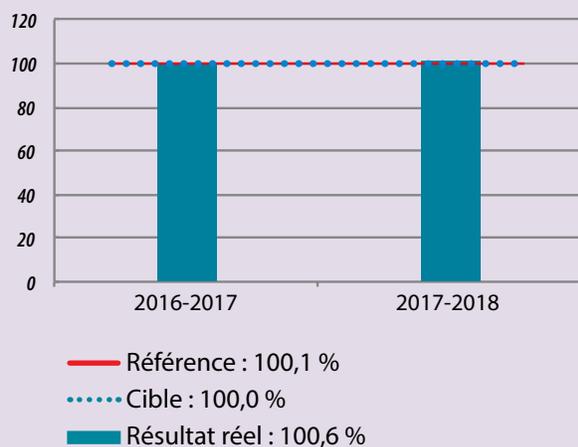
Description de la mesure

Le rapport détermine si le ministère s'en tient au budget des dépenses qui est déposé au début de l'exercice financier. Il dépassera 100 % si les dépenses sont supérieures au budget et il sera inférieur à 100 % si les dépenses sont inférieures au budget.

Rendement général

Le montant brut du budget au compte ordinaire 2017-2018 du ministère s'établissait à 623 735 155 \$. Les dépenses réelles ont totalisé 627 224 942 \$, ce qui représente un écart de 3 489 787 \$ (dépassement des dépenses).

L'écart était surtout attribuable à une augmentation des dépenses associées à divers programmes d'emploi en raison d'un financement supplémentaire du gouvernement fédéral. Le ministère a surveillé les dépenses de façon continue au cours de l'exercice pour apporter des mesures correctives si possible.



Raison d'être de cette mesure

Les gens du Nouveau-Brunswick veulent avoir l'assurance que leurs impôts ajoutent de la valeur et sont dépensés adéquatement. Pour assurer la viabilité à long terme des budgets, les ministères doivent fournir des programmes et des services à la population du Nouveau-Brunswick tout en respectant leur budget.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Pour atteindre cette cible, le ministère a réalisé le projet suivant :

- La surveillance continue des dépenses.

Survol des activités du ministère

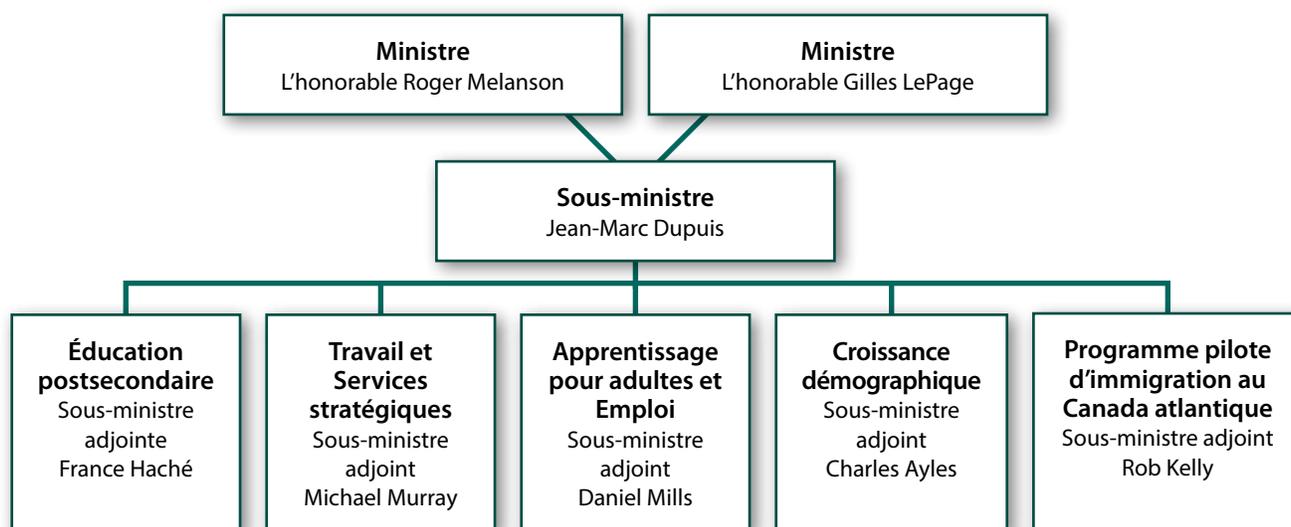
Mission

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'applique à donner aux citoyens les moyens d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir au Nouveau-Brunswick, un endroit où ils peuvent vivre, apprendre et travailler dans un environnement équitable, sûr et inclusif. Le ministère cherche aussi à développer une main-d'œuvre et une population adéquatement instruites, hautement compétentes et productives au moyen de programmes et de services novateurs qui contribuent à la prospérité de la province.

Vision

Nous envisageons un Nouveau-Brunswick prospère, où les établissements d'enseignement postsecondaire, les entreprises et le gouvernement collaborent pour encourager l'innovation, la diversité et les possibilités d'emploi.

Organigramme de haut niveau



Veillez vous reporter à la page 24 pour obtenir de l'information sur les dépenses réelles et budgétées par division.

Vue d'ensemble et faits saillants des divisions

Division de l'éducation postsecondaire

La **Division de l'éducation postsecondaire** est responsable de la surveillance du système d'éducation postsecondaire, y compris les universités et collèges publics et privés, de la prestation des programmes d'aide financière aux étudiants et des activités du New Brunswick College of Craft and Design. La division offre une aide financière aux établissements publics, et elle collabore étroitement avec eux à l'avancement de la recherche prioritaire et à la mise sur pied de projets axés sur les étudiants visant à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire, à créer des possibilités d'apprentissage expérientiel, à établir des cheminements menant avec succès à l'obtention d'un diplôme et à faciliter les transferts de crédits entre les établissements publics.

La division comprend la Direction des affaires postsecondaires et des relations universitaires, la Direction de la recherche et des initiatives stratégiques, la Direction des services financiers pour étudiants et le New Brunswick College of Craft and Design.

La **Direction des affaires postsecondaires et des relations universitaires** voit à la promotion de l'éducation postsecondaire dans la province en travaillant avec les établissements d'enseignement postsecondaire. La direction compte trois grandes unités : l'Unité des relations universitaires, l'Unité des relations collégiales et l'Unité de la formation professionnelle dans le secteur privé. Elle fournit des conseils et des directives concernant l'administration d'un transfert annuel vers les universités publiques par l'intermédiaire de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes. Elle appuie et conseille le ministre dans l'exécution des responsabilités du GNB en vertu de la *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick*. Elle est responsable de l'application de la *Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé*, laquelle réglemente tous les collèges privés de formation professionnelle dans la province et s'assure que les étudiants sont

protégés financièrement en cas de fermeture soudaine d'un collège. En 2017-2018, 47 collèges privés étaient enregistrés et comptaient 3 215 étudiants.

Faits saillants

- ♦ Le GNB a investi 95,2 millions de dollars dans les activités des deux collèges communautaires.
- ♦ Il a investi 224,8 millions de dollars dans les activités du Collège de technologie forestière des Maritimes et des quatre universités publiques.
- ♦ Le GNB a signé des protocoles d'entente avec l'Université Mount Allison, l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton, assurant un financement et des droits de scolarité stables et prévisibles pendant quatre ans et l'octroi d'une aide financière permettant aux établissements de produire des projets pilotes sur des sujets d'intérêt mutuel. Les négociations avec l'Université St. Thomas étaient en cours en date du 31 mars 2018.

La **Direction de la recherche et des initiatives stratégiques** promeut l'accès à l'éducation postsecondaire et à la formation, favorise une culture de recherche et d'innovation dans la province grâce aux établissements postsecondaires publics et encourage la transition vers l'éducation postsecondaire puis vers le marché du travail. Elle encourage la communication intergouvernementale sur les enjeux de l'éducation postsecondaire et collabore avec les autres gouvernements afin d'harmoniser les priorités stratégiques avec le secteur de l'éducation de la maternelle à la 12^e année. Elle donne des conseils stratégiques ayant trait au secteur de l'éducation postsecondaire.

Faits saillants

- ◆ Un financement de 7,2 millions de dollars a été accordé pour appuyer des projets et des programmes associés à la recherche et à l'innovation principalement par l'intermédiaire de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick, notamment le financement de 182 bourses d'études supérieures et de 112 postes d'adjoint à la recherche.
- ◆ Un montant de 2,6 millions de dollars a été consenti aux établissements postsecondaires publics pour appuyer la création et la mise en œuvre de projets pilotes et d'autres initiatives visant à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire des étudiants, en particulier ceux venant de groupes sous-représentés, comme les Premières Nations et les personnes ayant un handicap.

La **Direction des services financiers aux étudiants** administre et exécute les programmes d'aide financière aux étudiants des gouvernements fédéral et provincial. Elle encourage l'accès à l'éducation postsecondaire en fournissant aux étudiants admissibles résidant au Nouveau-Brunswick de l'aide financière en fonction de leurs besoins.

Faits saillants

- ◆ Administration de 191,4 millions de dollars sous la forme d'aide financière accordée à 15 209 étudiants.
- ◆ 1 425 étudiants admissibles au Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne.
- ◆ 6 405 étudiants admissibles au Programme des droits de scolarité gratuits.

Le **New Brunswick College of Craft and Design** (NBCCD) a le mandat provincial de devenir un centre d'excellence et de bâtir une communauté de pratique professionnelle en offrant une formation appliquée et entrepreneuriale en artisanat et en design. Il offre deux programmes menant à un certificat (Fondements de l'art visuel et

Études de cycles supérieurs) et huit programmes menant à un diplôme (arts visuels autochtones, création de mode, dessin textile, céramique, joaillerie et orfèvrerie, graphisme, médias intégrés et photographie).

Faits saillants

- ◆ Le NBCCD a reçu une subvention de fonctionnement de 3,3 millions de dollars, ce qui a donné une capacité de 282 places financées.
- ◆ Il y a eu 151 diplômés du NBCCD en 2017-2018.

Division du travail et des services stratégiques

La Division du travail et des services stratégiques a pour mandat de fournir des services au public en appliquant une diversité de règlements et de lois qui relèvent du ministère. La division appuie le ministère en assumant les fonctions suivantes : élaboration de politiques qui cadrent avec les priorités et les activités du gouvernement; recherche et analyse, dont la collecte d'information sur le marché du travail et les évaluations des programmes; prévisions du marché du travail; analyses de l'environnement et services législatifs et de réglementation. Elle assure également des services généraux qui permettent aux directions opérationnelles d'offrir les programmes.

La division est constituée des directions suivantes : Services en milieu du travail (relations industrielles et normes d'emploi), Services des défenseurs (défenseurs des droits des travailleurs et des employeurs), Politiques, Recherche et Analyse du marché du travail, Finances et Administration, Services de la gestion de l'information et de la technologie, Excellence du rendement et Services des ressources humaines.

Le **Tribunal d'appel des accidents au travail** relève sur le plan administratif du ministre par l'entremise du sous-ministre adjoint de la Division du travail et des services stratégiques. La division joue un rôle clé dans le soutien aux partenariats appropriés et au dialogue avec Travail sécuritaire NB et les parties prenantes de l'industrie relativement à l'élaboration de mesures législatives, réglementaires et politiques concernant la santé et la

sécurité au travail et l'indemnisation des travailleurs. Le Tribunal publie un rapport annuel distinct de celui du ministère.

La **Direction des services en milieu de travail (relations industrielles)** favorise des relations syndicales-patronales harmonieuses dans les secteurs privé et parapublic en offrant l'aide d'un tiers neutre et des services de médiation préventive. Elle offre l'aide d'un tiers en nommant un conciliateur, un médiateur, une commission de conciliation, une commission d'arbitrage ou une combinaison de ceux-ci afin d'aider les parties à sortir de l'impasse. Elle offre aussi des services de médiation préventive visant à promouvoir des relations de travail saines entre les parties pendant qu'une convention collective est en vigueur. La direction applique la *Loi sur les relations industrielles* et ses règlements en encourageant les relations syndicales-patronales dans les secteurs privés et parapublics syndiqués de la province.

Faits saillants

- ◆ Il y a eu règlement de 19 conflits de travail grâce à l'intervention de la direction. Les conflits sont survenus durant la négociation de conventions collectives.
- ◆ Il y a eu règlement de 18 conflits de travail avant que soient décrétés une grève ou un lock-out, dont l'un a mené à un arrêt de travail.
- ◆ Il y a eu nomination de 46 arbitres en droits de la personne et 14 griefs ont fait l'objet d'une médiation.
- ◆ La direction a fourni des services de conciliation dans deux conflits dans le secteur public.

La **Direction des services en milieu de travail (normes d'emploi)** promeut, supervise et applique la *Loi sur les normes d'emploi* et ses règlements. La *Loi*, qui s'applique à toutes les relations employés-employeurs réglementées par le gouvernement provincial, établit les normes minimales d'emploi qui portent sur le taux de salaire minimum et le taux des heures supplémentaires, les heures de travail, la paie de vacances, les jours fériés, etc. La direction est chargée de représenter le directeur aux audiences devant la Commission du travail et de

l'emploi du Nouveau-Brunswick. Un élément important du mandat consiste à sensibiliser et à renseigner les employeurs, les employés et les étudiants au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités à l'égard de la législation. Le personnel organise de nombreuses séances d'éducation dans toute la province pour mieux faire connaître la *Loi*.

Faits saillants

- ◆ Le 1^{er} avril 2018, le salaire minimum est passé à 11,25 \$ l'heure.
- ◆ Deux cent dix séances d'information ont été offertes sur les fondements de la *Loi sur les normes d'emploi*. Les séances s'adressaient aux élèves des écoles publiques et aux étudiants des établissements postsecondaires, ainsi qu'aux parties prenantes (employés/employeurs), aux associations professionnelles et aux nouveaux arrivants.
- ◆ La direction a répondu à 15 302 demandes de renseignements au sujet de préoccupations dans l'emploi.
- ◆ La direction a enquêté sur 886 plaintes officielles et a mené 45 vérifications.
- ◆ Le site Web de la direction a été visité par 69 716 personnes.
- ◆ Les modifications en vertu de la *Loi sur les normes d'emploi* ont créé un congé à l'intention des personnes soumises à la violence conjugale, la violence entre partenaires intimes ou la violence sexuelle.

Activités sur les normes d'emploi

Exercice financier	Nombre de séances d'information	Nombre de demandes de renseignements	Plaintes officielles soumises à une enquête
2107-2018	210	15 302	886
2016-2017	167	13 141	707

En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, la **Direction des services des défenseurs (défenseurs des travailleurs)** a pour mandat d'aider les travailleurs blessés ainsi que les personnes à leur charge à régler les questions relatives aux indemnités pour accidents du travail. Les défenseurs les aident en leur procurant de l'information, en les conseillant et, au besoin, en les représentant lors des auditions d'appel. La direction veille à l'application des lois pertinentes sur l'indemnisation des accidents au travail et sur la santé et la sécurité au travail.

Faits saillants

- ♦ Il y a eu 388 nouveaux cas, 466 cas actifs et 416 cas clos.
- ♦ Les défenseurs ont représenté des clients lors de 166 audiences devant le Tribunal d'appel des accidents au travail.

La **Direction des services des défenseurs (défenseurs des employeurs)** aide les employeurs avec des questions relatives aux indemnités pour accidents au travail par la communication et la consultation, et offre également des possibilités d'apprentissage en cours d'emploi. La direction offre aux employeurs des conseils spécialisés et des services de représentation sur les dossiers d'indemnisation devant Travail sécuritaire NB. Elle offre des conseils spécialisés aux employeurs sur tous les aspects de l'indemnisation des accidents au travail et de sa loi applicable.

Faits saillants

- ♦ Il y a eu 263 nouveaux cas, 159 cas actifs et 174 cas clos.
- ♦ Les défenseurs ont représenté des employeurs lors de 39 audiences devant le Tribunal d'appel des accidents au travail.

La **Direction des politiques de la recherche et des analyses du marché du travail** élabore des réponses efficaces et stratégiques et mène de la recherche relativement à une variété de questions et d'enjeux prioritaires. Elle appuie le ministère dans la prise de décisions et l'élaboration de politiques au moyen de la

recherche, de l'évaluation et de l'analyse. La direction dirige et soutient l'élaboration de politiques, recueille de l'information sur le marché du travail, voit à ce que le ministère respecte ses obligations conformément à la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, veille à ce que le gouvernement respecte ses obligations en vertu des conventions internationales sur le travail et sur les droits de la personne et voit à ce que le gouvernement respecte ses obligations liées à la mobilité de la main-d'œuvre décrites au chapitre 7 de *Accord de libre échange canadien*.

Faits saillants

- ♦ Le ministère a donné une présentation mise à jour de l'information sur le marché du travail, soit « Allons-y avec la planification de carrière » aux élèves du secondaire inscrits au cours de développement personnel et de planification de carrière en 9^e et 10^e année, ce qui a permis d'atteindre plus de 4 000 élèves dans les districts scolaires francophones et anglophones.
- ♦ Le ministère a participé à sa deuxième compétition provinciale *ChatterHigh*. Le jeu éducatif en ligne fournit une plateforme où les élèves, le personnel enseignant et les parents peuvent répondre à des questions portant sur l'information sur le marché du travail, l'éducation postsecondaire et les carrières dans la province pour gagner des points, ce qui se traduit par l'octroi de prix en espèces aux écoles dans les deux secteurs de l'éducation dans la province.
- ♦ Pour sensibiliser les familles et les communautés à l'importance de l'éducation et de la planification de carrière pour les jeunes, le ministère a piloté le projet « Les familles et les communautés » en tant que coaches de carrière. Un site Web a été lancé en avril 2017 fondé sur une campagne marketing agressive de cinq mois.
- ♦ Le ministère a mené à bien dix projets d'évaluation de ses programmes et services d'emploi en vue de s'assurer de répondre aux besoins du marché du travail avec ceux-ci.

- ◆ Les modifications à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* visant à prévenir la violence et le harcèlement en milieu de travail entreront en vigueur le 1^{er} avril 2019.

À titre de partenaire opérationnel stratégique, la **Direction du service des ressources humaines** offre un soutien et des services à la direction et au personnel afin d'accroître l'efficacité organisationnelle et de maximiser le rendement, tout en appuyant les stratégies et les objectifs du ministère. Elle voit à la planification de l'effectif, au recrutement, à la classification, aux relations avec les employés et aux relations de travail, à la gestion du rendement, aux langues officielles, à la reconnaissance des employés, ainsi qu'à la stratégie et aux programmes de ressources humaines. Depuis octobre 2016, les services des ressources humaines de nature opérationnelle et transactionnelle relèvent de Service Nouveau-Brunswick.

La **Direction des finances et de l'administration** gère les ressources financières du ministère ainsi que des conseils et commissions relevant du ministre, et fournit une assurance en matière d'audit. Elle aide toutes les directions à atteindre leurs objectifs pour la prestation des programmes et des services dans des domaines comme la gestion financière et la production de rapports, la gestion des installations, l'approvisionnement, la coordination de l'information ministérielle, les systèmes financiers et l'audit interne.

Faits saillants

- ◆ Fourniture de services d'analyse financière et d'un soutien aux principales priorités gouvernementales.
- ◆ Rétablissement d'un comité d'audit ministériel formé du sous-ministre et de plusieurs cadres supérieurs du ministère.
- ◆ Réception et coordination de plus de 4 732 demandes de renseignements par Internet et coordination des réponses à 813 lettres qu'ont reçues le ministre et le sous-ministre.
- ◆ Transfert de l'Unité de gestion du portefeuille de la dette à une nouvelle unité de recouvrement centralisée au gouvernement.

La **Direction des services de la gestion de l'information et de la technologie** a pour mandat d'assurer le leadership et l'orientation dans la planification, la conception, l'élaboration, l'assurance de la qualité, la gestion des risques, la mise en œuvre et le soutien de solutions de technologie de l'information et de gestion de documents en fonction de la vision et du plan stratégique du ministère. Certains services sont offerts à l'interne au ministère alors que d'autres sont assurés par l'Unité des services des applications organisationnelles de Service Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

- ◆ Réalisation de rapports et de sondages pour le système d'information des défenseurs des travailleurs et des employeurs.
- ◆ Réalisation de la migration des images des relations industrielles vers le HPRM et élimination de l'ancien système d'imagerie.
- ◆ Réalisation du Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne et de l'harmonisation avec le programme de contribution à taux fixe de l'étudiant bénéficiant de l'aide provinciale pour la Direction des services financiers aux étudiants.
- ◆ Réalisation du volet du système d'immigration du Nouveau-Brunswick dans le cadre du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.
- ◆ Participation active au projet d'élaboration d'un nouveau système de gestion de l'apprentissage au Canada atlantique.

La **Direction de l'excellence du rendement et de la planification stratégique** assure un leadership interministériel dans la planification stratégique et dans la mise en œuvre complète du système de gestion officielle. La gestion officielle vise à changer la culture et le mode de fonctionnement du gouvernement, tout en fournissant la meilleure valeur possible aux contribuables. Elle prévoit une approche structurée de gestion stratégique, de gestion des initiatives, de gestion quotidienne, de gestion des processus et de gestion du rendement. La direction

dirige et facilite l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique, et elle met en place et surveille un modèle de planification et de responsabilité ministériel.

Faits saillants

- ◆ Quarante-six membres du personnel ont été formés comme chercheurs de gaspillage, ce qui a permis de réaliser des économies de plus de 75 000 \$.
- ◆ Poursuite de la mise au point des plans de travail des directions et du système de planification et de responsabilisation.

Division de l'apprentissage pour adultes et de l'emploi

La **Division de l'apprentissage pour adultes et de l'emploi** a pour mandat de soutenir le développement des ressources humaines en assurant la prestation de programmes et de services d'alphabétisation et d'apprentissage aux adultes, en reconnaissant les compétences acquises, en élaborant et en offrant des services de bibliothèques publiques afin de répondre aux besoins en matière d'information, d'éducation, de loisirs et de culture des Néo-Brunswickois, et en offrant des programmes et des services qui aident les sans-emploi du Nouveau-Brunswick à acquérir les compétences et l'expérience de travail nécessaires pour obtenir un emploi à temps plein et qui aident les employeurs à trouver les bons employés.

Ententes Canada – Nouveau-Brunswick sur le marché du travail

1. Au titre de l'Entente sur le développement du marché du travail, le GNB a offert des services à 11 302 prestataires d'assurance-emploi actifs, a aidé 8 808 prestataires actifs à accéder à un emploi et a permis d'identifier des économies de 29,13 millions de dollars pour le compte de l'assurance-emploi. Le nombre total de clients servis dans le cadre de l'entente se chiffrait à 14 352.
2. Au titre de l'Entente sur le Fonds pour l'emploi, le GNB a servi 3 512 clients.

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a négocié une entente modifiée sur le développement du marché du travail et une nouvelle entente sur le développement de la main-d'œuvre qui remplace et combine l'Entente sur le fonds pour l'emploi et l'Entente sur le marché du travail visant les personnes ayant un handicap.

Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique

Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a créé le partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique. Le partenariat permet aux provinces de travailler ensemble afin d'améliorer la formation axée sur les compétences, de favoriser les occasions d'apprentissage, de recruter des immigrants et de les retenir, et de tirer profit des atouts des collectivités pour relever les nouveaux défis économiques et saisir les nouvelles possibilités économiques. Parmi les secteurs prioritaires cernés dans le cadre du plan d'action du Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique figurent notamment l'attraction et l'immigration, l'harmonisation de l'apprentissage, les programmes d'emploi fédéraux, l'information sur le marché du travail, les soutiens opérationnels et les initiatives destinées aux jeunes.

La division comprend la Direction des services d'emploi et d'apprentissage continu, la Direction de l'apprentissage et de la certification professionnelle et le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.

La **Direction des services d'emploi et d'apprentissage continu** offre des programmes et des services d'emploi ainsi que des occasions d'apprentissage continu aux Néo-Brunswickois dans le but d'harmoniser de façon stratégique les programmes, les ressources et les possibilités d'apprentissage afin de répondre systématiquement aux besoins des clients quant au marché du travail. La direction voit à ce que les programmes et les services d'emploi offerts par le ministère soient adaptés aux besoins des chercheurs d'emploi, des apprenants adultes et des employeurs, à ce que de nouvelles initiatives soient mises au point quand on trouve une lacune dans les services et à ce que le personnel local dispose des outils et du soutien nécessaires pour répondre aux besoins de formation et d'emploi des clients. La direction est chargée d'augmenter le taux d'alphabétisation et les compétences essentielles au travail.

Faits saillants

- ♦ La direction a travaillé étroitement en partenariat avec le ministère du Développement social afin d'offrir le continuum d'apprentissage expérientiel et d'emploi. En 2017-2018, 66 % des participants ont trouvé un emploi à temps plein immédiatement après avoir suivi le programme. L'objectif visé a été dépassé, un nombre total de 449 participants ayant été servis depuis le lancement de cette initiative triennale en 2016-2017.
- ♦ La direction a continué d'accroître sa participation en s'associant aux Premières Nations et aux groupes autochtones dans des initiatives liées au marché du travail, à la formation et à l'emploi. En 2017-2018, le ministère a versé 3,45 millions de dollars à 75 projets pour aider les collectivités des Premières Nations, ainsi que les organismes et les personnes autochtones.
- ♦ La direction a continué à explorer les approches novatrices afin de combler les pénuries de compétences. Par exemple, la région du Sud-Ouest a exécuté une initiative stratégique locale, à l'aide du programme Formation et perfectionnement des compétences et du programme Compétences essentielles au travail dans la région de Sussex où un partenariat a été formé entre le ministère, le ministère du Développement social, le New Brunswick Community College et le Kiwanis Nursing Home.
- ♦ Le programme Stage d'emploi d'été pour demain (SEED) a été amélioré davantage et a continué d'offrir une expérience de travail aux étudiants se rattachant à leurs études, ce qui a accru les perspectives d'emploi des étudiants à la fin de leurs études.

Formation en compétences essentielles au travail

Exercice	Nombre d'apprenants	Nombre d'initiatives
2017-2018	1 361*	119
2016-2017	1 304	117
2015-2016	1 367	85

* Sur les 1 361 personnes suivant une formation, 395 étaient employées et 966 étaient sans emploi.

Programmes	Nombre de personnes aidées par les programmes		
	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Aide au travail indépendant	348	359	388
Stage d'emploi étudiant pour demain	1 610	1 614	1 439
Services de soutien à la formation et à l'emploi	537	825	678
Formation et perfectionnement professionnel	7 487	7 429	7 324
Aptitudes à l'emploi	474	470	470
Accroissement de l'emploi	698	818	1 048
Initiative d'une promesse d'emploi	496	488	522
Fonds d'emploi pour les jeunes	1 559	1 428	1 482

La **direction de l'apprentissage et de la certification professionnelle** offre des possibilités de formation en apprentissage, de perfectionnement professionnel et de certification de qualité tout au long de la vie pour les professions désignées, possibilités qui sont uniformes et à jour et qui répondent aux besoins de l'industrie et de sa main-d'œuvre. Grâce à ses bureaux régionaux, la direction offre ces services à des milliers d'apprentis des métiers spécialisés et de gens de métier en prévoyant des possibilités de niveau de formation, en validant les programmes d'études et en travaillant en vue de s'assurer que les gens qui exercent des tâches dans divers secteurs possèdent les qualifications nécessaires. La direction a veillé à ce que la main-d'œuvre ait les compétences et les connaissances lui permettant de fonctionner efficacement sur le marché du travail. Elle détermine les besoins en formation de concert avec l'industrie, élabore

les programmes dans les 50 professions pour lesquelles est offerte une formation en apprentissage et fournit des services de certification dans les 69 professions désignées.

Faits saillants

- ♦ En 2017-2018, il y a eu une augmentation de 186 inscriptions du côté de l'apprentissage. Il y a eu 1 180 inscriptions comparativement à 994 l'année précédente.
- ♦ En 2017-2018, 1 301 certificats ont été délivrés comparativement à 1 209 l'année précédente.
- ♦ L'objectif visant à harmoniser la formation professionnelle au Canada atlantique et au pays a été poursuivi. À la fin de l'exercice 2017-2018, la direction avait harmonisé sensiblement 60 % des métiers Sceau rouge nationaux dans quatre domaines principaux. Dans le cadre du travail visant l'harmonisation des 21 éléments principaux déterminés, la première étape d'harmonisation de dix métiers a été réalisée et la deuxième étape portant sur six nouveaux métiers a été entreprise.
- ♦ Le conseiller en stratégies d'apprentissage de la direction a continué de susciter l'envie du pays lorsque vient le temps d'aider les apprentis à combler les lacunes d'apprentissage dans leur bloc de formation. Il avait pour fonction de repérer les apprentis ayant besoin de mesures d'adaptation afin de les mettre sur la voie du succès tout en suivant leur bloc de formation. Il continue à remporter beaucoup de succès. Nos taux de réussite aux examens du Sceau rouge ont dépassé la moyenne nationale. Donc, les apprentis du Nouveau-Brunswick ont 11 % de chances supplémentaires de réussir leur examen final par rapport aux apprentis dans le reste du pays.

Le **Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick** est chargé d'offrir, en vertu de la *Loi sur les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick* et de la *Loi sur la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick*, des services de bibliothèque publique qui enrichissent la vitalité sociale, culturelle et économique des collectivités en ouvrant les portes à l'apprentissage continu pour tous. La direction est

responsable du développement de la collection, de la gestion du catalogue provincial, de la gestion, du développement et du soutien des systèmes de bibliothèque et de technologie de l'information et de l'exécution de programmes et de services de bibliothèque pour tous les âges. Elle travaille avec les municipalités et les districts scolaires participants (dans le cas des bibliothèques publiques-scolaires), les commissions de bibliothèque, les partenaires et les parties prenantes au niveau local. Elle offre un accès à une collection provinciale de deux millions de documents dans une variété de médias grâce à une carte de bibliothèque provinciale ainsi que des services et des programmes pour les personnes de tout âge qui favorisent la lecture, la littératie, l'éducation et l'apprentissage continu. Les services comprennent 65 bibliothèques (52 bibliothèques publiques, 11 bibliothèques publiques-scolaires et un volet virtuel, ainsi qu'une succursale de services bibliothécaires postaux) gérés par cinq régions de bibliothèques et un bureau provincial.

Faits saillants

- ♦ Les bibliothèques publiques ont organisé des campagnes d'abonnement afin de promouvoir les programmes et services de bibliothèque en joignant les personnes dans de nouveaux endroits, comme des parcs, des centres de ressources familiales, des pow-wow, des foires communautaires et des centres récréatifs.
- ♦ Les bibliothèques publiques ont commencé à donner des ateliers dans leurs collectivités sur *Chaque enfant préparé à la lecture / Every Child Ready to Read*, programmes éprouvés qui s'adressent aux enfants et reposent sur diverses techniques, comme le chant, la lecture, l'écriture, la parole et le jeu. Les bibliothèques ont offert des ateliers aux parents/fournisseurs de soins ainsi qu'aux groupes communautaires qui fournissent des services aux enfants, comme les garderies et les centres de ressources familiales.
- ♦ En outre, elles ont élaboré et exécuté des programmes sur le thème des Autochtones à l'intention des enfants et des adultes, soit des livres et des films dans un souci de sensibiliser le public à l'histoire et à la culture autochtones et à la réconciliation.

- ◆ Les Néo-Brunswickois ont aussi célébré le Mois des bibliothèques au Canada en octobre 2017, le thème étant *Une visite : ça fait réfléchir / A visit will get you thinking*. Le public a participé à des programmes et profité de services mis à leur disposition grâce aux ressources et à la technologie en place dans les bibliothèques.
- ◆ Cinq centres de ressources ont continué à offrir des services sept jours sur sept dans le cadre d'un projet pilote.
- ◆ Les usagers des bibliothèques publiques ont pu obtenir des laissez-passer gratuits au Musée du Nouveau-Brunswick et à la Galerie d'art Beaverbrook, avec leur carte de bibliothèque, en plus du Village historique de Kings Landing et du Village historique acadien.

Division de la croissance démographique

La **Division de la croissance démographique** est responsable de la mise en œuvre des politiques gouvernementales visant à contribuer à la croissance démographique et économique du Nouveau-Brunswick grâce à l'attraction et au maintien d'immigrants, au rapatriement, à l'accroissement de l'immigration francophone et au soutien en matière de multiculturalisme.

La division comprend la Direction de la recherche et des relations fédérales-provinciales-territoriales, la Direction des activités en matière d'immigration, la Direction de l'immigration, de l'établissement et du multiculturalisme et l'Unité de contacts-employeurs.

La **Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick** relève sur le plan administratif du ministre par l'entremise du sous-ministre adjoint de la Division de la croissance démographique. La division joue un rôle important de soutien aux partenariats et au dialogue avec les parties prenantes en ce qui concerne l'élaboration d'initiatives législatives, réglementaires et stratégiques. La commission publie un rapport annuel distinct de celui du ministère.

La **Direction des relations fédérales-provinciales-territoriales et de la recherche** coordonne une approche stratégique des relations fédérales-provinciales-territoriales, administre et surveille l'Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur l'immigration et l'Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur le programme pilote d'immigration au Canada atlantique, représente le gouvernement provincial dans différents groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux sur l'immigration et les politiques, diffuse des renseignements sur les tendances et les politiques en matière de croissance démographique à d'autres secteurs du ministère, à d'autres ministères et au public et offre un soutien à la recherche et aux politiques aux hauts fonctionnaires. Grâce au Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique, elle s'associe avec des collègues de l'Atlantique pour promouvoir des possibilités régionales et faire croître l'immigration dans cette région.

Faits saillants

- ◆ Direction de consultations auprès de parties prenantes ciblées sur l'élaboration d'une stratégie de croissance démographique renouvelée pour le Nouveau-Brunswick.
- ◆ Début de la mise en œuvre du nouvel Accord Canada – Nouveau-Brunswick sur l'immigration, y compris la seule annexe au Canada portant sur les immigrants d'expression française au Canada et le Protocole d'entente concernant l'échange de renseignements.
- ◆ Direction de négociations bilatérales avec le gouvernement fédéral et début de la mise en œuvre du nouvel Accord Canada – Nouveau-Brunswick sur le programme pilote d'immigration au Canada atlantique y compris la surveillance et l'administration d'un nouveau calendrier exhaustif de présentation de rapports. Poursuite de la collaboration avec les autres provinces de l'Atlantique et le gouvernement fédéral pour garantir le succès du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.
- ◆ Élaboration d'un cadre d'évaluation du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et réalisation de la première évaluation annuelle.

La **Direction des activités en matière d'immigration** voit à offrir un soutien opérationnel à la division, dans le but d'assurer le fonctionnement efficace des programmes d'immigration provinciaux conformément à l'Accord Canada – Nouveau-Brunswick sur l'immigration et l'Accord Canada – Nouveau-Brunswick sur le programme pilote d'immigration au Canada atlantique. Elle gère et surveille les demandes au Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et au Programme pilote d'immigration au Canada atlantique en les entrant dans une base de données électroniques où elle en fera le suivi.

Faits saillants

- ◆ Plus de 1 700 demandes ont été reçues dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick.
- ◆ La direction a coordonné l'intégration du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique dans Biznet.

La **Direction de l'immigration, de l'établissement et du multiculturalisme** est chargée de gérer les dossiers des candidats liés à l'immigration ainsi qu'à l'établissement et à l'intégration des immigrants dans la province. La direction gère le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick, met en place un nouveau plan d'action pour attirer de nouveaux arrivants francophones et attire des travailleurs spécialisés vivant ailleurs au Canada en élaborant, en organisant et en mettant en place des activités de promotion et de recrutement à l'échelle nationale et internationale.

Faits saillants

- ◆ Il y a eu délivrance de 1 542 certificats de désignation au titre des volets suivants :
 - Programme pilote d'immigration au Canada atlantique : 487
 - Travailleur qualifié avec le soutien de l'employeur : 370
 - Travailleur qualifié avec le soutien familial : 27
 - Initiative stratégique : 114
 - Entrée express : volet marché du travail : 530
 - Volet entrepreneurial : 14

- ◆ Il y a eu mise en œuvre de la nouvelle catégorie de l'entrepreneur dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick, y compris des mesures pour améliorer les résultats du programme, comme le modèle de déclaration d'intérêt. Cette nouvelle catégorie comprend deux volets, le volet entrepreneurial et le volet entrepreneurial post-diplôme. Dans cette catégorie, la direction a aussi sélectionné cinq représentants désignés de l'immigration pour aider au recrutement de candidats, soit des gens d'affaires qualifiés, pour venir dans la province.

- ◆ L'Unité des affaires francophones a participé à plusieurs activités de promotion et d'attraction. Ainsi, 21 % des certificats ont été délivrés à des immigrants francophones en 2017-2018.
- ◆ L'Unité des travailleurs qualifiés a participé à diverses activités d'attraction et de promotion visant à aider les employeurs néo-brunswickois à combler leurs besoins en main-d'œuvre. Elle a mené des activités de recrutement d'employeurs au Moyen-Orient (Égypte, Émirats arabes unis et Qatar), à Hong Kong, aux Philippines, au Royaume-Uni, en Pologne, en Ukraine, en Roumanie et aux États-Unis, en partenariat avec une diversité d'ambassades, de consulats, d'organismes d'établissement des immigrants et de municipalités du Canada.

L'**Unité de contacts-employeurs** gère les aspects de l'engagement des employeurs dans le cadre du Projet pilote d'immigration au Canada atlantique avec les employeurs et les autres parties prenantes pour atteindre les objectifs énoncés dans la Stratégie de croissance de l'Atlantique et le Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick. Elle tire parti des partenaires de développement économique et des réseaux d'employeurs existants pour découvrir les employeurs désirant répondre à leurs besoins en main-d'œuvre par l'immigration, en mettant l'accent sur l'engagement des employeurs à l'égard des mesures de soutien à l'établissement des nouveaux arrivants.

Faits saillants

- ♦ Le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique a continué de mobiliser et de désigner les employeurs, leur permettant de recourir au programme pilote pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre. Il y a eu désignation de 76 employeurs sur une période de deux mois au cours de l'exercice financier.
- ♦ Il y a eu plus de 100 activités d'engagement et de séances d'information à l'intention des employeurs au sujet du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, qui ont été organisées par l'unité ou auxquelles elle a participé.

Information financière

Recettes brutes du ministère

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018
(en milliers de dollars)

	Budget	Résultat réel	Écart plus/ (moins)	Notes
Autres intérêts créditeurs	20 346,0 \$	19 711,1 \$	(634,9 \$)	
Licences et permis	2 333,0 \$	1 753,1 \$	(579,9 \$)	
Vente de biens et de services	4 208,0 \$	3 291,3 \$	(916,7 \$)	
Recettes diverses	17 500,0 \$	27 308,0 \$	9 808,0 \$	(1)
Subventions conditionnelles – Canada	117 513,0 \$	124 061,2 \$	6 548,2 \$	(2)
Totaux – Recettes au compte ordinaire	161 900,0 \$	176 124,7 \$	14 224,7 \$	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués à la page 25 dans les Notes.

Recettes au compte à but spécial

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018
(en milliers de dollars)

	Budget	Résultat réel	Écart plus/ (moins)	Notes
Programme canadien de prêts aux étudiants	1 732,0 \$	1 531,4 \$	(250,6 \$)	
Fonds en fiducie pour bibliothèques	300,0 \$	518,6 \$	218,6 \$	
Projets recouvrables	350,0 \$	214,1 \$	(85,9 \$)	
Totaux – Recettes au compte à but spécial	2 382,0 \$	2 264,1 \$	(117,9 \$)	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués à la page 25 dans les Notes.

Dépenses brutes du ministère

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018
(en milliers de dollars)

	Budget	Résultat réel	Écart plus/(moins)	Notes
Division de l'éducation postsecondaire				
Éducation postsecondaire	172 877,2 \$	171 676,4 \$	(1 200,8 \$)	(3)
Division du travail et des services stratégiques				
Services ministériels	3 213,3 \$	3 131,9 \$	(81,4 \$)	
Travail et Politique	8 239,6 \$	7 129,6 \$	(1 110,0 \$)	(4)
Division de l'apprentissage pour adultes et de l'emploi				
Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick	15 956,1 \$	15 979,6 \$	23,5 \$	
Apprentissage des adultes	12 188,0 \$	12 058,4 \$	(129,6 \$)	
Développement de l'emploi	23 117,5 \$	15 878,0 \$	(7 239,5 \$)	(5)
Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le Fonds pour l'emploi	10 382,0 \$	15 960,1 \$	5 578,1 \$	(6)
Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail	89 219,2 \$	95 038,7 \$	5 819,5 \$	(7)
Division de la croissance démographique				
Croissance démographique	8 242,2 \$	7 703,7 \$	(538,5 \$)	
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	280 300,0 \$	282 668,5 \$	2 368,5 \$	(8)
Totaux – Dépenses ordinaires	623 735,1 \$	627 224,9 \$	3 489,8 \$	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués à la page 25 dans les Notes.

Dépenses au compte à but spécial

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018
(en milliers de dollars)

	Budget	Résultat réel	Écart plus/(moins)	Notes
Programme canadien de prêts aux étudiants	2 225,0 \$	1 916,6 \$	(308,4 \$)	
Fonds en fiducie pour bibliothèques	300,0 \$	393,2 \$	93,2 \$	
Projets recouvrables	640,0 \$	319,8 \$	(320,2 \$)	
Totaux – Dépenses au compte à but spécial	3 165,0 \$	2 629,6 \$	(535,4 \$)	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués à la page 25 dans les Notes..

Sommaire des recettes et des dépenses des organismes de service spécial New Brunswick College of Craft and Design et Service de l'admission collégiale

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018
(en milliers de dollars)

	Budget	Résultat réel	Écart plus(moins)	Notes
Solde d'ouverture	1 135,4 \$	1 135,4 \$		
Recettes				
Rendement du capital investi	2,0 \$	2,2 \$	0,2 \$	
Vente de biens et de services	1 238,0 \$	1 987,9 \$	749,9 \$	
Recettes diverses	3,0 \$	4,3 \$	1,3 \$	
Transfert des ministères	3 740,0 \$	3 927,4 \$	187,4 \$	
Total – Recettes	4 983,0 \$	5 921,8 \$	938,8 \$	
Dépenses	4 983,0 \$	5 605,9 \$	622,9 \$	
Excédent (déficit) pour l'exercice	0,0 \$	315,9 \$	315,9 \$	
Solde de clôture	1 135,4 \$	1 451,3 \$		

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués à la page 25 dans les Notes.

Notes

Note 1 – Recettes diverses

L'écart est principalement attribuable à la conservation d'un plus grand nombre de dépôts que prévu au titre du Programme d'aide aux entrepreneurs immigrants, ainsi que les recouvrements des années précédentes.

Note 2 – Subventions conditionnelles – Canada

L'écart est principalement attribuable à la réception de recettes supplémentaires en 2017-2018 pour l'Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le Fonds pour l'emploi et l'Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail.

Note 3 – Éducation postsecondaire

L'écart est principalement attribuable à l'utilisation plus faible que prévu de la prestation de réduction de la dette pour l'achèvement des études dans le délai prévu au titre du programme d'aide financière aux étudiants.

Note 4 – Travail et Politique

L'écart est principalement attribuable à des économies en matière de salaires et de frais de déplacement en raison d'une réduction du nombre d'audiences prévues par le Tribunal d'appel des accidents au travail, ainsi qu'à des coûts professionnels des postes à court terme vacants dans différentes régions.

Note 5 – Développement de l'emploi

L'écart est principalement attribuable à une réaffectation interne des dépenses admissibles à l'Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le Fonds pour l'emploi à la suite de changements aux ententes fédérales relatives à l'emploi.

Note 6 – Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le Fonds pour l'emploi

L'écart est principalement attribuable à une augmentation des dépenses dans le cadre des programmes d'emploi découlant du financement fédéral supplémentaire, ainsi qu'à une réaffectation interne des dépenses admissibles du programme de développement de l'emploi à la suite de changements aux ententes fédérales relatives à l'emploi.

Note 7 – Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail

L'écart est principalement attribuable à l'utilisation des programmes Services d'emploi et Formation et perfectionnement professionnel. D'autres recettes ont été reçues au titre de l'Entente sur le développement du marché du travail.

Note 8 – Commission de l’enseignement supérieur des provinces Maritimes

L'écart est attribuable à une augmentation du financement accordé aux universités en 2017-2018.

Remarque : Le rapport annuel a été rédigé avant le dépôt des États financiers officiels 2017-2018, volume 2, comme il est indiqué dans le document des Comptes publics du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, l'information financière déclarée dans le présent rapport peut ne pas refléter les chiffres vérifiés définitifs qui sont déclarés dans les Comptes publics.

Résumé des dépenses – Programmes d’emploi, d’alphabétisation et programme Compétences essentielles au travail en 2017-2018

Programmes d'emploi	Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le Fonds pour l'emploi	Développement de l'emploi	Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail	Total
Aptitudes à l'emploi	854,1 \$	856,0 \$	528,9 \$	2 239,0 \$
Accroissement de l'emploi	6 819,4 \$	3 632,4 \$	15 443,7 \$	25 895,5 \$
Formation et perfectionnement professionnel	3 965,3 \$		42 431,1 \$	46 396,4 \$
Stage d'emploi étudiant pour demain	631,8 \$	5 101,9 \$	1 559,0 \$	7 292,7 \$
Services d'emploi	548,8 \$	4 245,2 \$	22 887,8 \$	27 681,8 \$
Initiative pour les travailleurs âgés		270,0 \$		270,0 \$
Rattrapage scolaire du RésCAA	2 050,0 \$			2 050,0 \$
Centre d'accès communautaire	100,8 \$			100,8 \$
Total partiel des programmes	14 970,2 \$	14 105,5 \$	82 850,5 \$	111 926,2 \$
Administration	989,9 \$	1 772,5 \$	12 188,2 \$	14 950,6 \$
Total des dépenses des programmes d'emploi	15 960,1 \$	15 878,0 \$	95 038,7 \$	126 876,8 \$
Budget 2017-2018	10 382,0 \$	23 117,5 \$	89 219,2 \$	122 718,7 \$
Écart plus/(moins)	5 578,1 \$	(7 239,5 \$)	5 819,5 \$	4 158,1 \$

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel du ministère pour l'exercice 2017-2018.

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année			
Type de poste	2017	2016	
Permanent	691	701	
Temporaire	186	196	
TOTAL	877	897	

Le ministère a annoncé 108 concours, dont 36 concours ouverts (publics), 71 concours restreints (internes) et un concours intraministériel.

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

Type de nomination	Description de la nomination	Disposition de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : – un niveau d'expertise et de formation poussé – un haut niveau de compétences techniques – l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel au sein de la fonction publique du Nouveau-Brunswick.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) des services publics.	16(1) or 16(1)(c)	12
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	5
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant le favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère ni auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

Projet de loi N°	Nom du projet de loi	Date de la sanction royale	Sommaire des modifications
51	Loi modifiant la <i>Loi sur les droits de la personne</i> http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1319&legi=58&num=3	5 mai 2017	Les modifications à la <i>Loi sur les droits de la personne</i> ont ajouté de nouveaux motifs de distinction illicite, réglé les inégalités dans la protection, modernisé le libellé de la <i>Loi</i> et amélioré le traitement des plaintes.
67	<i>Loi concernant le jour de la Famille</i> http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1337&legi=58&num=3	5 mai 2017	Le projet de loi a créé un nouveau jour férié pour les travailleurs au Nouveau-Brunswick, qui tombera le troisième lundi de février.
3	Loi modifiant la <i>Loi relative aux relations de travail dans les services publics</i> http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1347&legi=58&num=4	20 décembre 2017	Ce projet de loi a corrigé une contradiction entre les versions française et anglaise de la <i>Loi</i> .
4	Loi modifiant la <i>Loi sur les relations industrielles</i> http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1348&legi=58&num=4	20 décembre 2017	Les modifications apportées à la <i>Loi sur les relations industrielles</i> ont introduit un processus pour l'arbitrage de la première convention collective qui offre un recours accessible aux parties lorsque les négociations ont abouti à une impasse.
44	Loi modifiant la <i>Loi sur les normes d'emploi</i> http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1388&legi=58&num=4	16 mars 2018	Les modifications à la <i>Loi sur les normes d'emploi</i> ont changé les dispositions relatives aux congés pour refléter les changements apportés par le gouvernement fédéral à la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> , ce qui accordera une protection d'emploi aux employés au Nouveau-Brunswick pendant qu'ils touchent des prestations d'assurance-emploi. Elles ont aussi introduit des dispositions relatives aux congés pour violence conjugale pour que le Nouveau-Brunswick s'aligne avec quatre autres instances qui offrent actuellement un congé aux personnes victimes de violence conjugale.

Modifications réglementaires/nouveaux règlements

N° du règlement	Nom du règlement	Date du dépôt	Sommaire des modifications
2017-19	<i>Normes d'emploi, Modifiant – Général</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2017/2017-19.pdf	28 juillet 2017	Cette modification réglementaire dispense les athlètes de l'application de plusieurs dispositions de la <i>Loi sur les normes d'emploi</i> pendant qu'ils se livrent à des activités ayant trait à leurs activités athlétiques.
2017-20	<i>Normes d'emploi, Modifiant – Salaire minimum</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2017/2017-20.pdf	28 juillet 2017	Cette modification réglementaire dispense les athlètes de l'application de plusieurs dispositions de la <i>Loi sur les normes d'emploi</i> pendant qu'ils se livrent à des activités ayant trait à leurs activités athlétiques.
2017-32	<i>Aide financière aux étudiants du postsecondaire, Modifiant – Général</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2017/2017-32.pdf	7 septembre 2017	Cette modification réglementaire a supprimé le critère du revenu des conditions d'admissibilité à une bourse pour frais de scolarité à compter du 1 ^{er} mai 2017.
2018-21	<i>Règlement relatif à l'annexe de la Loi – Loi relative aux relations de travail dans les services publics</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2018/2018-21.pdf	23 février 2018	Cette modification réglementaire a radié « Ambulance Nouveau-New Brunswick Inc. » et l'a remplacé par « EM/ANB Inc. » dans l'annexe 1 de la <i>Loi relative aux relations de travail dans les services publics</i> (partie III).
2018-25	<i>Règlement sur le salaire minimum – Loi sur les normes d'emploi</i> https://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2018/2018-25.pdf	26 mars 2018	Cette modification réglementaire a fait passer le salaire minimum au Nouveau-Brunswick à 11,25 \$ l'heure à partir du 1 ^{er} avril 2018.

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du ministère en 2017-2018 se trouvent à l'adresse : https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/procureur_general/lois_et_reglements.html

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le ministère a continué de mettre en œuvre un plan d'action en réponse au *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale du GNB*. Le plan d'action cible quatre axes précis : la langue de service, la langue de travail, le développement des deux communautés linguistiques officielles et la connaissance de la *Loi* et des autres obligations. Le plan d'action est géré par la Direction des services des ressources humaines.

Le plan d'action de 2015 du gouvernement provincial a fourni aux ministères différentes initiatives gouvernementales à entreprendre au cours des cinq années à venir.

Axe 1

Activités qui sont survenues pour appuyer l'objectif de la langue de service :

- De la correspondance sur la langue de service a été envoyée à tous les employés, dont le lien vers la boîte à outils du gouvernement pour offrir un accès facile à tous les renseignements sur les langues officielles.
- Consultation et discussions régulières entre les conseillers en ressources humaines et les gestionnaires pour mieux répondre aux exigences des profils linguistiques et aux besoins. Le pourcentage d'achèvement des profils linguistiques pour 2017-2018 était de 93 %.

Axe 2

Activités qui ont été tenues pour répondre à l'objectif de la langue de travail :

- De la formation linguistique en langue seconde a été offerte aux employés qui répondaient aux exigences de la Politique sur la formation linguistique en langue seconde du ministère. Treize employés ont reçu de la formation en langue seconde en 2017-2018.
- De la correspondance sur la politique sur la langue de travail a été envoyée à tous les employés, dont le lien vers la boîte à outils du gouvernement pour offrir un accès facile à tous les renseignements sur les langues officielles.

Axe 3

Activités qui sont survenues pour répondre à l'objectif de la promotion des langues officielles :

- Dans le cadre du programme d'orientation du ministère, les nouveaux employés doivent se familiariser avec la *Loi sur les langues officielles* en effectuant les modules obligatoires iLearn.
- Dans le cadre du processus annuel de gestion du rendement, tous les employés devaient prendre connaissance de la *Loi sur les langues officielles*.
- De la correspondance a été envoyée à tous les employés, dont des liens rapides vers la *Loi sur les langues officielles* et la boîte à outils.

Axe 4

Activités qui sont survenues pour répondre à l'objectif de la connaissance de la *Loi sur les langues officielles* :

- La coordonnatrice des langues officielles du ministère a assisté aux réunions trimestrielles organisées par le Conseil du Trésor pour rester au fait de toutes les activités entourant les langues officielles et intervenir de manière proactive dans ces dernières.
- De la correspondance sur les exigences entourant les langues officielles a été envoyée à tous les employés. Les renseignements comprenaient des liens vers la boîte à outils, les politiques sur les langues officielles et la partie de l'intranet fournissant de l'information sur les langues officielles.

Conclusion

Ces résultats témoignent des retombées favorables des diverses initiatives entreprises dans le cadre du plan d'action en matière de sensibilisation et d'acceptation des langues officielles au sein du ministère.

Résumé des recommandations du Bureau de la vérificatrice générale

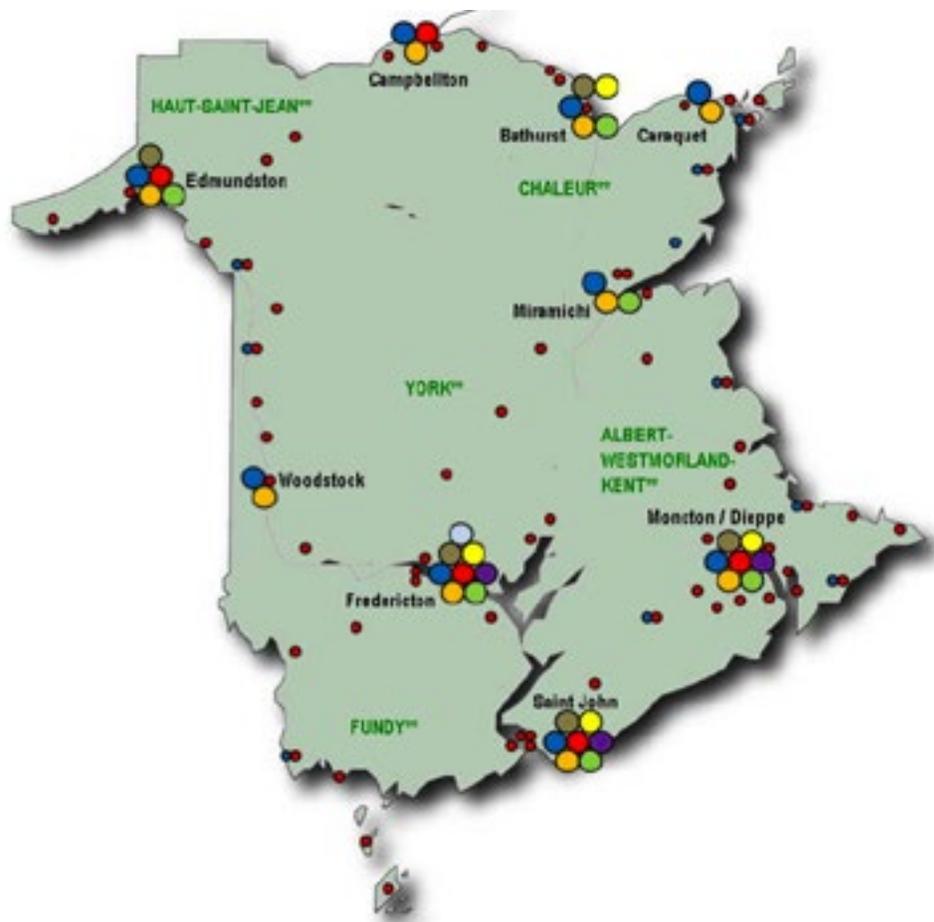
Sans objet pour 2017-2018.

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2017-2018.

Annexe A

Services et emplacement des bureaux du ministère



- Services d'emploi et d'apprentissage continu
- bureaux satellites*
- Apprentissage et certification professionnelle
- Défenseur des travailleurs
- Défenseur des employeurs
- Normes d'emploi
- Bureau régional des régions de bibliothèques
- bibliothèques publiques**
- Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick
- Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick.

* Les Services d'emploi et d'apprentissage continu ont des bureaux satellites à Shippagan, Tracadie, Neguac, Grand-Sault, Perth-Andover, Sussex, St. Stephen, Richibucto, Sackville et Shediac.

** En plus des cinq bureaux régionaux, le Nouveau-Brunswick compte 63 bibliothèques publiques, soit 11 dans la région Chaleur, 14 dans la région de York, 12 dans la région du Haut-Saint-Jean, 16 dans la région d'Albert-Westmorland-Kent et 10 dans la région de Fundy.